

19 places, Quai de l'Ecluse.

Pour tout renseignement : 03 20 15 85 37 / capitainerie.wambrechies@orange.fr



Salle de la Capitainerie

La salle de la Capitainerie **n'est pas louée aux particuliers**, mais uniquement aux entreprises, associations et plaisanciers du port pour des réunions. Elle est homologuée par le Bureau des Affaires Maritimes de Dunkerque pour accueillir la formation au permis bateau.

La salle peut accueillir au maximum 19 personnes. Musique amplifiée et restauration autorisées. **Heure de fermeture : 2h du matin.**

Le formulaire de demande de réservation est accessible ci-dessous. **Il ne s'agit en aucun cas d'une réservation mais d'une demande de réservation.**

Celle-ci sera étudiée par les services municipaux qui prendront ensuite contact avec vous.

VILLE DE WAMBRECHIES
Règlement intérieur de la salle de réunion de la capitainerie
du Port de Plaisance de Wambrechies

Le Maire de WAMBRECHIES

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et en particulier les articles L 2211.1- L. 2212.1 - L. 2212.2 L 2213. 23 relatifs aux pouvoirs de police générale et de police spéciale ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 111-8-3, R111 19-11 et R 123-46 ;

Vu le décret n° 95 -260 du 08 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 111 19-1 du Code de la construction et de l'Habitation ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'avis favorable de la commission du 14 mai 2003, à l'exploitation de la capitainerie les locaux sont autorisés à être ouverts au public ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Considérant qu'il est indispensable de réglementer l'occupation et l'utilisation de la salle de réunion de la capitainerie du Port de Plaisance de Wambrechies. Le présent règlement a pour but de normaliser l'utilisation de cet équipement de la ville ;

ARRETE

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Objet

La location ou la mise à disposition de la salle de réunion de la capitainerie du port de plaisance autorise l'accès :

- au hall d'accueil de la capitainerie
- aux sanitaires
- à la cuisine

L'accès aux étages supérieurs est strictement interdit.

L'utilisation de la salle de réunion ne peut compromettre la première fonction de la capitainerie, aussi, les personnes occupant la salle de réunion doivent s'efforcer de

Poids : 90.43 Ko

[Téléchargement](#) [1]

- [Formulaire de réservation de la salle de la Capitainerie Accès](#) [2]

Localisation de la salle et tarifs de réservation

Capitainerie du port de plaisance

9, Quai de l'Ecluse.

> [en savoir +](#) [3]

Fermer

Tarifs

	Plaisanciers ou asso basée sur le port	Asso & particuliers wambrecita ins	Asso & particuliers extérieurs	Réunion commerciale	Formation permis côtier/fluvial	Caution
LA JOURNEE	40 €	60 €	120 €	120 €	60 €	60 €

URL de la source (modifié le 06/05/2024 - 16:47): <https://www.wambrechies.fr/services-en-ligne/location-des-salles-municipales/salle-de-la-capitainerie>

Liens

[1] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/reglement_salle_de_la_capitainerie.pdf

[2] <https://www.wambrechies.fr/formulaire-de-reservation-de-la-salle-de-la-capitainerie>

[3] <https://www.wambrechies.fr/decouvrir-wambrechies/patrimoine-bati/la-capitainerie>